

M.M.G.
Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 15/05/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise M.M.G. - SIREN : 440420933									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0		0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	21 149	AI	0	21 149	21 149	21 149
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0	0
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	0	0
		Constructions	AP	0	AQ	0	0	0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0	0	0
		Autres immos corporelles	AT	24 233	AU	23 627	606	1 156	1 156
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	0	CT	0	0	0	0
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0	0	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	0	0
		Prêts	BF	0	BG	0	0	0	0
Autres immobilisations financières		BH	900	BI	0	900	900	900	
Total (II)			BJ	46 282	BK	23 627	22 655	23 205	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	0	0
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	0	0
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	0	0
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	30 931	BY	0	30 931	30 976	30 976
		Autres créances (3)	BZ	19 839	CA	0	19 839	28 051	28 051
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	0	0
		V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0	0	0
Disponibilités			CF	451 637	CG	0	451 637	787 467	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0	0	0	0	
	Total (III)	CJ	502 407	CK	0	502 407	846 495	846 495	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	0			0	0	0	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	0			0	0	0	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN	0			0	0	0	
Total général (I à VI)			CO	548 689	1A	23 627	525 062	869 700	
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	900	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks			0	créances		0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					M.M.G. - SIREN : 440420933		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			7 700)	DA	7 700	7 700	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)	DC	0	0	
	Réserve légale (3)				DD	770	770	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0)	DF	0	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	0)	DG	0	0	
	Report à nouveau				DH	-78 308	-31 770	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	-10 668	-46 537	
	Subventions d'investissement				DJ	0	0	
	Provisions réglementées				DK	0	0	
	TOTAL (I)				DL	-80 505	-69 838	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	0	
	Avances conditionnées				DN	0	0	
	TOTAL (II)				DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	0	
	TOTAL (III)				DR	0	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	25 787	25 549	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0)	DV	8 180	6 202	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	4 177	4 177	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	30 416	37 566	
	Dettes fiscales et sociales				DY	85 843	90 081	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	0	
	Instrument financier à terme				D1	0		
	Autres dettes				EA	451 163	775 963	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	0	
TOTAL (IV)				EC	605 567	939 537		
Écart de conversion passif et différence d'évaluation				ED	0	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	525 062	869 700		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	0	
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	605 567	939 537	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	238	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M.M.G. - SIREN : 440420933								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0	0	
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0	0	
	Production vendue - services	FG	36 793	FH	0	FI	36 793	106 448	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	36 793	FK	0	FL	36 793	106 448	
	Production stockée					FM	0	0	
	Production immobilisée					FN	0	0	
	Subventions d'exploitation					FO	0	0	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	0	0	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	0		
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	17	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	36 809	106 464	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	0	0
Variation de stocks (marchandises)					FT	0	0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	0	0		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	0	0		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	25 622	66 241		
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	271	2 203		
Salaires et traitements					FY	15 588	70 418		
Cotisations sociales (10)					FZ	4 217	10 506		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	550	2 053	
			- dotations aux dépréciations			GB	0	0	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	0			
Autres charges (12)					GE	1 228	1 330		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	47 477	152 752		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	-10 668	-46 287		
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH	0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	0	
	Reprises sur dépréciations					GM	0	0	
	Différences positives de change					GN	0	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	0	0	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	0		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0	125	
	Différences négatives de change					GS	0	0	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	0		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0	0	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	0	125	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	0	-125		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)					GW	-10 668	-46 412		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M.M.G. - SIREN : 440420933		Néant ☐	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (VII)		HD	0
Charges exceptionnelles (VIII)		HH	125
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-125
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	0
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	36 809
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	47 477
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-10 668
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		IG	0
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	0
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		1H	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	1 210
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	0
dont cotisations facultatives Madelin	A10	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
		A11	0
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M.M.G.</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	21 149	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	4 322	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	19 911	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		
	TOTAL III										LN	24 233	LO	0	LP	0		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0	
Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0			
Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0			
Prêts et autres immobilisations financières										1T	900	1U	0	1V	0			
TOTAL IV										LQ	900	LR	0	LS	0			
Total général (I + II + III + IV)											ØG	46 282	ØH	0	ØJ	0		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
										Par virement de poste à poste						Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	21 149	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	4 322	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	19 911	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
	TOTAL III										IY	0	NG	0	NH	24 233	NI	0
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW
Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0	
Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	900	2G	0	
TOTAL IV										I3	0	NJ	0	NK	900	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)											I4	0	ØK	0	ØL	46 282	ØM	0

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : M.M.G.						Néant ☐	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0	0
2	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
3	Terrains	0	0	0	0	0	0
4	Constructions	0	0	0	0	0	0
5	Installations techniques mat. et out. Industriels	0	0	0	0	0	0
6	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
7	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
8	Participations	0	0	0	0	0	0
9	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
10	TOTAUX	0	0	0	0	0	0
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						0	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M.M.G.</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	0	EL	0	EM	0	EN	0		
Fonds commercial						RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0		
Autres immobilisations incorporelles						PE	0	PF	0	PG	0	PH	0		
TOTAL I						RK	0	RM	0	RN	0	RO	0		
Terrains						PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0		
Constructions	Sur sol propre					PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0		
	Sur sol d'autrui					PR	0	PS	0	PT	0	PU	0		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	0	PW	0	PX	0	PY	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	4 322	QE	0	QF	0	QG	4 322		
	Matériel de transport					QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	18 755	QM	550	QN	0	QO	19 305		
	Emballages récupérables et divers					QP	0	QR	0	QS	0	QT	0		
TOTAL II						QU	23 077	QV	550	QW	0	QX	23 627		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	23 077	ØP	550	ØQ	0	ØR	23 627		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agents. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						0		0		Z9		0			
Primes de remboursement des obligations						0		0		SP		0			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M.M.G.</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
- corporelles			6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
- titres mis en équivalence			Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
- titres de participations			9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
- autres immobilisations financières			Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
Sur comptes clients		6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
TOTAL III		7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M.M.G.										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0
		Autres immobilisations financières				UT	900	UV	900	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	15 224	15 224		0	
		Autres créances clients				UX	15 707	15 707		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0	
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0	
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	3 957	3 957		0		
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 462	14 462		0		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0	0		0		
			Divers		VP	0	0		0		
		Groupe et associés (2)				VC	0	0		0	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 420	1 420		0	
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0	
TOTAUX						VT	51 671	VU	51 671	VV	0
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1	2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0		
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG	238	238		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine	VH	25 549	25 549		0		0	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0	0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	30 416	30 416		0		0		
Personnel et comptes rattachés			8C	21 967	21 967		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	16 387	16 387		0		0		
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E	0	0		0		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	45 442	45 442		0		0	
			Obligations cautionnées	VX	0	0		0		0	
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	2 048	2 048		0		0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0		
Groupe et associés (2)			VI	8 180	8 180		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	455 340	455 340		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2	0	0		0		0		
Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0		
TOTAUX				VY	605 567	VZ	605 567	0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		8 180	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M. M. G.				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	0				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	0				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE	0			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0			)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	17			
	Amendes et pénalités			WJ	17	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	0				
	Impôt sur les sociétés									I7	0				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	0				
				- imposées au taux de 0%						ZN	0				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN	0				
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR	0		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	0		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	0		
TOTAL I										WR	17				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	10 668		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT	0		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU	0		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	0				
				- imposées au taux de 0 %						WH	0				
				- imposées au taux de 19 %						WP	0				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	0				
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB	0				
										I6	0				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée											WZ	0		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	)	XA	0	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX	0			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY	0		
	Majoration d'amortissement											XD	0		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	0	XF	0
						S.I.I.C. (art. 208C)		K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	0		
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	0		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	0		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	0	)	XG	0			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0						
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	0						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	0		
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	10 668		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)		XI	0				
								Déficit (II-I)				XJ	10 651		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	0				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL	0		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	0	XO	10 651		

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M.M.G.				Néant ☐		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	144 698	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	144 698	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	10 651	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	155 349	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E	0
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0		0	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M. M. G.</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-31 770		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0	
									- Autres réserves	ZD	0		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-46 538			Dividendes		ZE	0		
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0		
	Total I			ØF	-78 308			Total II		ZH	-78 308		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0		YQ		0				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		0				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		0				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT		548	-19 824		
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	0		XQ		10 319	52 117		
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU		0			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		6 028	9 075		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		0			
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	400		ST		8 727	24 872		
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)						ZJ		25 622	66 241			
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW		0	1 871		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0		9Z		271	332		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX		271	2 203		
TVA	Montant de la TVA collectée						YY		7 359	23 790			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		2 687	12 382			
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ		15 588				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS		0				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK		0				
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						ZR						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		0				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH		0				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	0		Plus values à 15%		JK	0	Plus values à 0%	JL	0
							Plus values à 19%		JM	0	Imputations	JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	0		Plus values à 15%		JN	0	Plus values à 0%	JO	0
							Plus values à 19%		JP	0	Imputations	JF	0
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH				N° SIRET société mère	JJ	
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									JQ	0		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									JR	0		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)									JS	0		
	Revenu brut social (si le montant est positif)									JT	0		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M.M.G.</u>						Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
19	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>M.M.G.</u>				Néant ☐		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)				0		
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N	0			0	
	N-1	0		0	0	
	N-2	0		0	0	
	N-3	0		0	0	
	N-4	0		0	0	
	N-5	0		0	0	
	N-6	0		0	0	
	N-7	0		0	0	
	N-8	0		0	0	
	N-9	0		0	0	
	N-10	0		0	0	
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1	0	0	0	0	0
	N-2	0	0	0	0	0
	N-3	0	0	0	0	0
	N-4	0	0	0	0	0
	N-5	0	0	0	0	0
	N-6	0	0	0	0	0
	N-7	0	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	0
	N-9	0	0	0	0	0
	N-10	0	0	0	0	0

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>M.M.G.</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : M.M.G.		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : M.M.G. - SIREN : 440420933				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	770
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	770

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	MARTINE BOUCLET		
Nom d'usage	MAITRE			% de détention	66.75
Nb de parts ou actions					514
Naissance : Date	13/02/1961	N° Département	95428	Commune	MONTMORENCY
				Pays	FRANCE
Adresse : 2 Rue Grotius 92150 Suresnes FRANCE					

Titre	MME	Nom complet	Natacha MAITRE		
Nom d'usage				% de détention	33.25
Nb de parts ou actions					256
Naissance : Date	01/06/1994	N° Département	92150	Commune	SURESNES
				Pays	FRANCE
Adresse : 2 Rue Grotius 92150 Suresnes FRANCE					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : M. M. G.	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 440420933	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

M.M.G. - SIREN : 440420933

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	9206307717696832B1202617		
Invariant du local	920630771769		
Adresse du local	0016 AV DES CHATEAUPIEDS 92500 RUEIL-MALMAISON		
Précisions sur l'adresse	A\01\01		
Propriétaire du local	FONCIERE PAGERIE MALMAISON	5710	
SIREN du propriétaire du local	442730578		
Mode d'occupation du local	LN0 - Local connu de l'entreprise mais non occupé au cours de l'année décl		
Montant du loyer annuel du local			
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	30/11/2024		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (document 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026



N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
M.M.G. - SIREN : 440420933			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
12 Rue Parmentier 92800 PUTEAUX FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Gestion, administration, achat, vente de biens			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	10 651
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%			0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Penny lane		
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :	☐ Salarié ?				
SARL MIRABEAU FINANCE 46 boulevard Exelmans 75016 PARIS Tél: 01 40 71 00 40 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
MME MARTINE MAITRE 2 Rue Grotius 92150 Suresnes FRANCE		514	2025	0	0	0	0
MME Natacha MAITRE 2 Rue Grotius 92150 Suresnes FRANCE		256		0	0	0	0
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				15 588	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				0	
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		0		0		0	
MVLT réalisée au cours de l'exercice		0		0		0	
MVLT restant à reporter		0		0		0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0	
Nombre de reçus délivrés						0	